



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2024

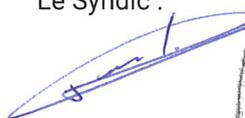
La Municipalité décide :

- D'assermenter M. Liechti en qualité d'enquêteur pour les naturalisations.
- De valider le préavis No 05/24 relatif à l'augmentation du plafond d'endettement de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
- De valider le rapport No 07/24 en réponse au postulat Hayoz & Consorts « publication des annonces du pilier public sur le site internet ».
- De préavisier favorablement à une demande de naturalisation suisse.
- De valider la planification de la réfection des murs en pierres sèches.
- De valider les règles d'usage de la ressourcerie et de les communiquer à qui de droit.
- De valider la FAQ « Transport », de la publier sur le site internet et de la communiquer aux parents ayant posé des questions ainsi qu'aux collaborateurs de l'UAPE.
- De valider le préavis No 06/24 relatif à l'arrêté d'imposition 2025.
- De valider le préavis No 08/24 relatif à l'adoption du plan d'affectation communal (PACom).
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à plusieurs candidats à la naturalisation suisse.
- De valider le flyer de vente de sapins de Noël et de le publier dans le prochain Bassinfos.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'autoriser une dépense imprévue pour l'achat de matériel pour l'UAPE « groupe des grands ».

- D'émettre un préavis positif à la demande de licence pour l'exploitation de la boulangerie par Mme Kristan, d'approuver les horaires proposés, de prendre acte de l'autorisation de vente de tabac et de la radiation de la licence de Mme Chantre.
- De renoncer à son droit de recourir contre les décisions de la commission de recours au sujet de la facturation d'eau 2023.
- D'accepter un devis pour la liaison des conduites des fontaines.
- D'approuver l'adaptation du contrat de travail de M. Schwinn en qualité de directeur de la piscine.
- De valider la période d'essai de M. Tricoche en qualité d'employé communal.
- De valider la période d'essai de M. Vuadens en qualité de Secrétaire municipal.
- De renoncer à un achat conventionné d'actions de la Romande Energie Holding SA.
- D'octroyer divers dons.
- De valider le POCAMA pour une manifestation organisée dans une salle communale.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens